

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*arrivée à la question n°11*), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (*arrivé à la question n°6*), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/161

OBJET : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIES AU POSTE DE GEOMATICIEN.

Le conseil de communauté,

VU sa délibération n°2021/70 du 15 avril 2021 portant création d'un poste de géomaticien à temps non complet (17.5/35ème) à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDERANT le recrutement par voie de mutation de l'agente précédemment employée en qualité de géomaticienne par l'Association Pays S.U.D. pour assurer des missions sur le territoire des deux communautés de communes ;

CONSIDERANT que cette agente est également recrutée, à compter du 1er juillet 2021, par voie de mutation, sur un poste à temps non complet (17.5/35ème) de géomaticien par la communauté de communes de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT la proposition de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon de continuer à héberger gracieusement la géomaticienne dans ses locaux sis à la Bréole ;

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon d'assumer l'avance des autres frais de fonctionnement de ce poste mutualisé (fournitures administratives, ordinateur, téléphone et abonnement, et toutes autres dépenses liées à la réalisation de ses missions) et d'en refacturer une part à la CCVUSP ;

CONSIDERANT qu'il convient de répartir à hauteur de 50% ces frais de fonctionnement à chacun des deux EPCI sur la base des justificatifs correspondants (factures, état des dépenses) pour les dépenses globalisées de la collectivité (fournitures administratives, consommables, ...) ;

Sur proposition de la présidente,
Après délibéré,

VU le projet de convention ci-annexé fixant les modalités de prise en charge de ces frais ;

- **ACCEPTÉ** de prendre en charge **50%** des frais de fonctionnement liés au poste de géomaticien.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes de Serre-Ponçon fixant les modalités de prise en charge de ces frais et tout autre document s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits seront inscrits chaque année au chapitre 011 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La présidente,
Mme Sophie VAGINAY RIGOURT.